

<p><b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b></p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p><b>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</b></p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p><b>SEANCE DU 11 AVRIL 2024</b></p>
<p><b>Nombre de Conseillers en exercice : 71</b> Présents à la séance : 41 Ont participé au vote : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 04 AVRIL 2024</p>	<p>L'an deux mille <b>VINGT QUATRE</b> et le <b>ONZE AVRIL</b>, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de <b>Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</b></p>
<p><b>Objet :</b></p> <p><b>Retrait du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly (SMBVA)</b></p> <p><b>N° d'Ordre : 117-24</b></p> <p><b>Classification @ctes : 5.7 Intercommunalités</b></p>	<p><b>ASSISTAIENT A LA SEANCE :</b> Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Sébastien NENS, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE, Claude ESCAPE, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Pierre SERRA, Lucette ORTIZ CASTILLO, René DRAGUE.</p> <p><b>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :</b> Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Marie-Edith PERAL était représentée par Erk CHATELUS, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS, Thierry BEGUE était représenté par Ignatius STEINMANN.</p> <p><b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b> Jean-Louis BOSC a donné procuration à Fernand CABEZA, Johanna MESSAGER a donné procuration à Olivier CHAUVEAU, Patrice ARRO a donné procuration à Claude SIRE, Roger PAILLES a donné procuration à Jean MAURY, Stéphane GILMANT a donné procuration à Jean-Pierre VILLELONGUE, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Claude ESCAPE, Yves DELCOR a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Laurent ALOZY a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Etienne TURRA, Claire LAMY a donné procuration à Corinne DE MOZAS, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, Serge BOYER a donné procuration à Éric MAHIEUX, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Christian TRIADO, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART, Patrick LECROQ a donné procuration à Aude VIVES, Bruno GUERIN a donné procuration à Lucette ORTIZ CASTILLO.</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES :</b> Jean-François LABORDE, Yaël DELVIGNE, Guy CASSOLY, Anne LAUBIES, Gérard QUES, André ARGILES, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Françoise ELLIOTT, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELA, Robert JASSEREAU.</p>
<p><b>Secrétaire de Séance :</b> Jean-Pierre VILLELONGUE</p>	

**Le Président,**

**RAPPELLE** qu'à la mise en place de la compétence GEMAPI, le Conseil avait décidé d'adhérer au SMBVA au regard des communes de Campoussy, Sournia et Trévilach incluses dans ce bassin versant.

**DIT QUE** que les risques inondations de la Commune de Trévilach sont situés sur le bassin versant de la Têt.

**PROPOSE** au Conseil, suite au départ des communes de Campoussy et Sournia de la Communauté, de demander de retrait du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly.

**DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.**

**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.**

**ACCEPTE et DEMANDE** le retrait de la Communauté de Communes du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 22 avril 2024

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

